Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260127-2026_002-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	25

Vote
Prend acte de la tenue d'un débat Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du : 29/01/2026

L'an 2026, le 27 Janvier à 18:33, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/01/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BESNOUIN Caroline, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, LE BIHAN Christine, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, DESILLE Bertrand, FERRE Fabien, FRIN Joël, GALANT Pierre, GASNIER David, GEFFRAULT Pierre, LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BAYON Hélène à Mme ROBIN Laëtitia, BONAMY Marina à Mme HAMON Marie-Claire, RENOU Séverine à M. BROSSAULT Christophe, MM : BONNIOT Thomas à Mme GEFFROY Maryline, CAILLEAU Claude à Mme AUPIED Sandrine, HAMELOT Christian à Mme GESLAND Françoise
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : M LE GOUEFFLEC Christophe

2026-002 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Ce rapport donne lieu à un débat sur la situation financière de la commune, les orientations relatives au projet de budget, et l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes.

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Ces orientations indiquent notamment les hypothèses d'évolution retenues pour le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, ainsi que la structure de la dette.

Le conseil municipal,

PREND acte de ce débat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 29/01/2026
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Christophe LE GOUEFFLEC